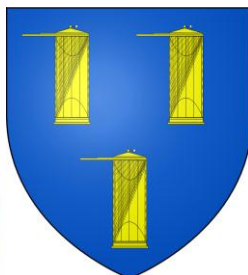




14 ème RALLYE

17 et 18 juin 2017



Ce 14 ème Rallye PUCH nous réunis cette année dans la Loire Atlantique, dans la région du Muscadet à l'ouest de la France. Nous installerons notre quartier général au « **Le Bouquet Des Bois 44850 LE CELLIER** » dans une ancienne ferme avec un grand hangar couvert pour nous abriter ainsi que nos 2 roues préférées, à l'extérieur un grand Parking stable pour recevoir camping-car et caravane emplacement gratuit. Une petite salle est à notre disposition pour nous restaurer si le temps n'est pas de la partie. Des toilettes sont à disposition mais il n'y a pas de douche et pas d'eau chaude. Possibilités d'hébergements s'offrent à ceux qui le désirent : hôtel, camping ... la liste suit plus loin.

Organisateurs :

Annie & Yvonnick MONNIER

Annie : 06.74.35.93.68

Yvonnick : 06.11.69.69.78 ymonnier44@orange.fr

Programme :

Vendredi 16 juin :

Accueil des premiers arrivants à partir de 16h30

Lieu : **Le Bouquet Des Bois 44850 LE CELLIER**

19h30 apéro & repas

Samedi 17 juin : circuit de la vallée de la Loire

Petit déjeuner à 7h45

Départ à 9h30 précis pour un retour à notre campement à midi,

12h30 apéro & repas

Départ à 14h00

Nous passerons à la station à carburant uniquement en fin d'après-midi à notre retour.

18h30 assemblée générale,

19h30 apéro & repas

Dimanche 18 juin : circuit de la vallée de l'Erdre

Petit déjeuner à 7h45


Départ à 9h30 précis pour un retour à midi,


12h30 apéro & repas

Hébergements

1) **Camping de la Chapeaudière**


[40 Chapeaudière, 44850 LIGNÉ](#)


 06 20 05 72 86

 06 59 98 61 84

2) **Camping Municipal De La Tour**

[rue de la Gare, 44521 OUDON](#)


 02 40 83 80 22 (du 1er mai au 17 septembre)

 02.40.83.60.17 (Mairie hors saison)

Envoyez un courriel : communication@oudon.fr


3) **Les Côteaux de Vandel chambres d'hôtes**

[41 rte Loire, Vandel, 44850 CELLIER \(LE\)](#)

 06 68 06 74 87

4) **Morisseau Dominique**


[Chambres D'hôtes 21 Longrais, 44850 SAINT MARS Du DESERT](#)

 02 40 77 48 25

 maison-baptiste.fr

5) **Au Bas Chalonge**


[Chambres D'hôtes et Gites 44850 Ligné](#)

 02.40.77.06.15

 aubaschalonge.fr

6) **Auberge du TIR BOUCHON**


[34 Rue de la Vallée du Havre, 44521 Couffé](#)


 02 40 96 54 39

 aubergedutirebouchon.com

7) **Manoir du Perray**

[Le Perray, 44850 SAINT MARS DU DÉSERT](#)

 06 75 91 00 32

 02 40 13 09 78

 manoirduperray.org

Tableau des tarifs :				Nombre	Total ligne
Repas du vendredi soir	Adhérent	16,00 €	X	=	€
	Non adhérent	19,00 €	X	=	€
Repas du samedi Midi	Adhérent	16,00 €	X	=	€
	Non adhérent	19,00 €	X	=	€
Repas du samedi soir	Adhérent	16,00 €	X	=	€
	Non adhérent	19,00 €	X	=	€
Repas du dimanche midi	Adhérent	19,00 €	X	=	€
	Non adhérent	22,00 €	X	=	€
				Total Repas =	€

Renseignements pratiques :

- ✓ SVP remplir les réservoirs avant chaque circuit.
- ✓ Station-service carburant 24/24 magasin U à St Mars du Désert
- ✓ Distributeur de billets 24/24 magasin U à St Mars du Désert
- ✓ Les motos pourront être garées sous le hangar, prévoir son antivol bien qu'il n'y a peu de risque de vol.
- ✓ Pour ceux qui veulent rester sur place le dimanche soir et/ou qui sont tombés amoureux du site, il n'y a pas de problème bien au contraire, un kiosque à pizza est à 3 kms.
- ✓ Merci de respecter le sol du parking et du hangar, c'est de l'enrobés qui déteste les hydrocarbures, donc prendre soin de protéger les fuites avec un carton ou un petit bac étanche.

[Imprimer et compléter les pages 4,6,7 et les retourner avec le chèque de règlement à l'ordre de l'Amicale Puch à Yvonnick Monnier](#)

Bulletin individuel d'inscription

(Rappel : Chaque pilote doit remplir un bulletin d'inscription et viser le règlement)

A retourner avec votre règlement avant *le 20 mai 2017* à :

Yvonnick Monnier

203 la Noé

44850 Saint Mars du Désert

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	CP :
Tel :	Email :
Permis de conduire N° :	
Délivré le: / /	Par la préfecture :
N° assurance en cours de validité :	
Nom de l'assurance :	

Machine engagée

Marque :	Type :	Année :
-----------------	---------------	----------------

REGLEMENT SORTIE 17&18 JUN 2017

Article 1 : L'amicale Puch organise le 17&18 juin 2017, un rallye promenade ayant pour but de découvrir la Vallée de la Loire & l'Erdre. L'amicale Puch et les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable de retards, de modifications, d'annulations partielles ou totales, restrictions imposées par les autorités locales, départementales, nationales ou par nécessités de l'organisation ou par les événements extérieurs graves (grèves, attentas, guerres, etc).

Article 2 : Cette manifestation est ouverte à toutes motos ou scooters de la marque Puch. A noter que tout Puchiste dont la moto ne serait pas roulante (restauration en cours ou en attente, etc) sera accepté du moment qu'il s'inscrit avec une moto antérieure à 1960.

Article 3 : Dans le cadre de cette manifestation, les participants doivent être munis tant de leurs papiers d'identité personnels que de ceux du véhicule, assurance comprise, tous en règle. Il est précisé aux participants que pour assurer la sécurité de tous, il est nécessaire de respecter le code de la route et les réglementations en vigueur, (port du casque, blouson, gants obligatoires).

Article 4 : Cette manifestation est ouverte du samedi 17 juin 2017 à 9 heures, jusqu'au dimanche 18 juin 2017 à 16 heures. La responsabilité de l'amicale Puch ne peut être engagée en dehors de cette période. Le voyage du point de départ des participants jusqu'au lieu de rassemblement ainsi que le retour est à la charge et sous la responsabilité des participants.

Article 5 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne dont le comportement nuit au bon déroulement de cette manifestation ou qu'ils jugent dangereux pour la sécurité des autres participants.

Article 6 : En cas de prise en charge d'une moto par les véhicules d'assistance. Le chargement et l'arrimage se feront sous la responsabilité du pilote.

Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule qu'ils jugent inadapté, en mauvais état ou trop bruyant.

Article 8 : La clôture des inscriptions est fixée au 31 mai 2017. L'intégralité du montant de la participation, doit être jointe au bulletin d'inscription, qui doit parvenir avant cette date à l'adresse indiquée. Votre règlement sera déposé en banque après le week-end.

Article 9 : Les participants étrangers réglant par virement bancaire ou mandat postal feront affaire des frais afférents (charge et virement)

Article 10 : Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier tout ou partie de l'organisation de la manifestation si nécessaire.

Article 11 : La transgression d'un des articles du présent règlement entraîne l'exclusion avec, pour conséquence, le désengagement total de la responsabilité des organisateurs et de l'amicale Puch vis à vis des exclus. Les participants exclus ne peuvent prétendre à aucun remboursement de leurs droits d'inscriptions.

Article 12 : Les organisateurs sont seuls juges de leur appréciation des faits et des circonstances et, en conséquence, de leurs décisions.

Article 13 : Au cas où les versions françaises ou anglaises du présent règlement diffèrent les unes des autres, seule la version française a valeur contractuelle.

Article 14 : La manifestation objet du présent règlement est soumise aux lois et juridictions françaises.

Je soussigné (e) certifie sur l'honneur, avoir pris connaissance du règlement de la sortie du 17 et 18 juin 2017 de l'amicale Puch et d'en respecter les consignes.

Fait à le, / / 2017
Signature du pilote (précédée de la mention « lu et approuvé »)